

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ /2024

Annaba le, 24/12/2024

A

Monsieur : Touati Lamri

Cité Draibina , 1226 Lot N° 1176 Bloc Ain Abid – Constantine

OBJET : Mise en demeure N° 01 Pour Retard Exécution des Travaux.

Projets : Travaux Câble FO Pour Modernisation CFPA Fille MSAN/BOU/CFFN23_SRO1

Bon de commande N° : 295 du 05/10/2024, ODS N° : 297/2024 du 05/10/2024

Dans le cadre de la réalisation du projet cité en objet, qui vous été confié dans le cadre du contrat d'adhésion à commande référencé : 18/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 07/03/24, et après une visite de vérification effectuée en date du 24/12/2024 il a été constaté que les travaux ne sont pas achevés et ce malgré l'écoulement du délai contractuel.

A cet effet, je vous mets en demeure afin d'achever les travaux et le renforcement du chantier en moyens humains et matériels pour palier le retard enregistré ;

Un délai de 08 jours vous ai accordés pour la réception du chantier et honorer vos obligations contractuelles, faute de quoi je me verrai dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat.



**Le Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba**
Signé: TERKMANI Mohamed Riad